



VOLUME XVI.—No 24.

OTTAWA, ONT., SEPT. 1913.

Abonnement. \$1 00 par an

## LE CENTIN COLLEGIAL

### POUR L'INSTRUCTION DE LA JEUNESSE

#### Définition de l'Oeuvre.

Le Centin Collégial.

Il s'agit d'une œuvre née sous le patronage de l'Union St-Joseph du Canada, en septembre 1909, œuvre dont feu M. G. W. Séguin fut le zélé fondateur. Elle consiste à faire verser à chacun des membres de la Société un centin par mois dans le but de constituer un fonds spécial, à même lequel on puise les ressources nécessaires pour assurer une solide instruction à des orphelins de sociétaires défunts, ou à des fils bien doués que leurs parents ne peuvent faire instruire.

Les membres de l'Union St-Joseph du Canada sont libres de participer ou de ne pas participer à l'œuvre du Centin Collégial.

L'œuvre du Centin Collégial a une constitution spéciale qui a été sanctionnée par la dernière session fédérale de la Société, au mois d'août 1911. Voici la teneur de cette constitution :

L'administration de la caisse du Centin Collégial est confiée à un comité spécial composé du Président général de l'Union St-Joseph du Canada, du Chapelain général et d'un membre de l'Exécutif.

Pour être favorisé d'une bourse du Centin Collégial, il faut être : 1° Orphelin d'un membre actif en règle avec le paiement mensuel, lors de son décès ; ou fils d'un sociétaire qui a payé régulièrement sa cotisation au fonds du Centin Collégial ; 2° Sans ressources suffisantes pour pourvoir à son instruction ; 3° De bonne famille, et doué des qualités de l'intelligence et de la volonté qui puissent permettre de faire de bonnes études.

#### Historique de l'Oeuvre.

Au point de vue financier, nous regrettons de dire que la caisse du Centin Collégial n'a pas reçu des membres l'encouragement qu'elle méritait. Certes, il y a une explication à la chose : depuis quelques années, nos sociétaires, appelés à contribuer leur quote-part au Congrès Eucharistique, au Congrès de la Langue française, et aux Fêtes du Cinquantenaire de la St-Joseph — sans compter nombre d'autres œuvres dignes d'attention — n'ont pu donner autant qu'ils auraient désiré le faire, au Centin Collégial.

Pourtant, à sa fondation, l'œuvre a été accueillie avec une grande faveur. On avait \$203.45 en caisse dès avril 1910. Elle a actuellement

un actif net de \$903.43, réparti comme suit : district d'Ottawa, 282.00 ; district de Montréal, \$329.00 ; district de Québec, \$343.00.

En 1912, les membres du district d'Ottawa ont souscrit \$143.00 au Centin Collégial, ceux du district de Montréal \$99.00 et ceux du district de Québec \$96.00.

Depuis sa fondation, le Centin Collégial a ouvert la porte d'un collège classique à deux jeunes gens. l'un d'Ottawa, l'autre de Rockland. Pour des raisons qu'il serait trop long de donner ici, le premier boursier du Centin Collégial a discontinué son cours ; le second est encore aujourd'hui à l'Université d'Ottawa. Et cette année, un nouveau boursier, du district de Québec, est entré au Collège de Lévis.

#### Lettre de Mgr Routhier.

Pour amener des fonds à la caisse du Centin Collégial, Monseigneur J. O. Routhier, vicaire général de l'archidiocèse d'Ottawa, chapelain général de l'Union St-Joseph du Canada et ami dévoué de toutes les entreprises catholiques et nationales, a bien voulu faire un appel spécial à tous ceux qui, par leur position sociale, sont en mesure d'aider l'Oeuvre du Centin Collégial, de la faire aimer, de la faire vivre. Voici le texte de la lettre qu'à cet effet, Monseigneur adresse à tout le clergé sympathique à l'Union St-Joseph du Canada.

Ottawa, 1 septembre 1913.

A Messieurs les Curés, Chapelains des succursales de l'Union St-Joseph du Canada :

Messieurs,

Vous savez déjà que l'Union St-Joseph du Canada, à l'instar de la Société de l'Assomption des Acadiens, a voulu fonder l'œuvre du Centin Collégial.

Un comité est chargé d'administrer et de faire la distribution des faveurs aux enfants pauvres des veuves et même des membres pauvres de l'Union St-Joseph. Vous connaissez les conditions nécessaires pour être admis à cette faveur. L'élève doit avoir 12 ans, il doit être bon enfant, laborieux et recommandé par le curé comme un élève sérieux qui pourra bien profiter de ses études et en faire bénéficier ses parents.

Je viens de voir les rapports financiers des districts de Québec, de Montréal et d'Ottawa. J'en suis tout attristé et je ne puis croire que

(Suite en seconde page.)

Avis. — L'âge d'un membre de l'Union St-Joseph du Canada constitue une condition essentielle du contrat intervenu entre lui et la Société : et la preuve de l'âge sera exigée avant le paiement de la police.

*L'Union, si généreuse pour ses membres, verra longtemps encore l'indifférence coupable de ses succursales à l'égard de l'oeuvre du Centin Collégial.*

*Pour nous, chers confrères chapelains, il nous faut absolument faire une réclame, un travail sérieux pour que cette oeuvre prospère et que bien des vocations au sacerdoce soient sauvées par l'oeuvre si charitable du Centin Collégial.*

*A nous de rappeler aux membres leur devoir et à prier les officiers de ne pas critiquer l'oeuvre de peur de détourner bien des membres de cette charité.*

*Il y a devant le comité des demandes de veuves ou d'enfants pauvres qui ne peuvent rien recevoir parce que les membres au nom desquels ils demandent n'ont jamais rien payé au Centin Collégial. Ainsi, vous le voyez, les membres indifférents peuvent être très cruels à l'égard de leurs enfants pauvres et désireux de s'instruire.*

*Hâtons-nous, chers confrères, de faire fructifier cette oeuvre et donnons à l'église de bons et saints prêtres et à la société de généreux et vertueux citoyens, et nous ferons dignement notre travail de prêtres et toujours serons fidèles à la devise de tous les prêtres: pro Deo et patria.*

*Au nom des enfants pauvres qui bénéficieront du Centin Collégial, je vous dis à l'avance toute ma reconnaissance.*

*Bien à vous en N.-S.,*

**J. O. ROUTHIER, V. G. d'Ottawa.**

*Chapelain général de l'Union St-Joseph du Canada.*

#### Faisons notre devoir.

La lettre de Monseigneur Routhier fait appel aux plus nobles sentiments. Que tous y répondent avec générosité.

Il faut que nos conseils locaux fassent une propagande active en faveur du Centin Collégial. L'oeuvre est trop belle pour périr.

Par le "Centin Collégial," la sphère d'activité des Conseils et Bureaux de l'Union St-Joseph du Canada n'est pas limitée à l'assurance et à la mutualité dans le sens restreint de ces deux mots. Cette activité atteint le domaine important au premier chef de l'éducation. Elle travaille à préparer à la religion d'ardents défenseurs, à la société des membres utiles, à la race des patriotes convaincus. Ce que sèmera l'Union St-Joseph du Canada, à l'aide du "Centin Collégial," l'Eglise et l'Etat le récolteront. Des jeunes gens instruits sous les auspices catholiques, équipés pour étendre les bornes de l'influence catholique, seront une source de légitime orgueil, plus tard, pour la Société qui les aura fait ce qu'ils seront. Et nul doute que leur reconnaissance à cette Société sera alors telle, qu'ils n'épargneront rien pour accroître son influence, augmenter sa prospérité, lui permettre d'accomplir plus de bien.

Comme le disait jadis le patriote fondateur de l'Oeuvre du Centin Collégial, il est temps, pour les Canadiens-français, de comprendre les bienfaits de l'éducation. L'instruction équivaut à un capital. Qui-conque la possède trouve toujours le moyen de lui faire donner un rendement abondant.

Le relèvement social et économique des Canadiens-français ne s'opérera qu'en autant qu'ils ne reculeront pas devant les sacrifices nécessaires pour munir la jeune génération de l'instruction dont elle aura besoin pour marcher la tête haute à côté des autres races. En règle générale, l'homme instruit commande; l'ignorant obéit. La fortune sourit au premier; le second a pour partage l'esclavage. Plus une race compte de personnalités marquantes dans les hautes sphères politiques, économiques et sociales, plus aussi elle est en mesure de commander le respect de ses droits!

L'Union St-Joseph du Canada, par le Centin Collégial, a l'ambition légitime de doter le Canada-français d'hommes instruits qui feront son orgueil. L'Eglise a besoin d'apôtres éclairés, la Patrie réclame des patriotes talentueux. C'est dans les couches populaires que se trouvent ces éléments; il suffit de les aider à se produire au grand jour. Le Centin Collégial les sortira de l'ornière de l'ignorance et les élèvera aux sommets de l'instruction.

## AU JOUR LE JOUR

### QUELQUES CHIFFRES DE L'ADMINISTRATION.

Les quelques chiffres suivants ne seront pas sans intérêt pour nos lecteurs. Ils ont trait aux états financiers des mois de mai et de juin de la Société, la balance des derniers mois n'étant pas tout à fait terminée.

Durant le mois de mai, les recettes ont été les suivantes:

Caisse d'assurance..	\$27,669.00
Caisse de Secours...	9,612.49
Caisse d'administration	8,187.84

Les déboursés de ces mêmes caisses ont été les suivants:

Caisse d'assurance..	\$16,205.32
Caisse de Secours...	9,482.54
Caisse d'administration	9,031.24

Durant le mois de juin les recettes ont été les suivantes:

Caisse d'assurance..	\$21,271.56
Caisse de Secours...	8,271.76
" d'administration	6,960.16

Et les déboursés comme suit:

Caisse d'assurance..	\$11,335.74
Caisse de Secours...	7,300.14
" d'administration	14,820.11

Il est à remarquer que le Concours de recrutement et le Cinquantenaire de la Société ont été cause de grosses dépenses pour la caisse d'administration. Nous avons dépensé une somme de \$3,500 en mai et juin pour le Cinquantenaire; une somme de \$2,300 pour les commissions du concours et une somme de \$3,600 pour les examens médicaux du concours de recrutement. Si l'on ajoute à ces chiffres le montant de \$4,300 payé pour frais de perception aux Conseils et Bureaux on comprend comment il se fait que, durant les mois de mai et juin, la caisse d'administration a déboursé plus qu'elle n'a reçu.

\*\*\*

### UN ARTICLE ELOGIEUX.

Nous sommes reconnaissants à "L'Echo Paroissial du Sacré-Coeur" de Chicoutimi, pour ses élogieuses paroles au sujet de la brochure publiée par l'Union St-Joseph du Canada, à l'occasion du Cinquantenaire de sa fondation.

Voici comment s'exprime, après analyse de la brochure en question, "L'Echo Paroissial du Sacré-Coeur":

"Nous signalons à nos chers ouvriers le but si élevé de l'Union St-Joseph, résumé dans les lignes suivantes de ses Constitutions.

"La Société a pour but l'union des 'Catholiques Romains' parlant la 'langue française', dans une commune pensée de secours mutuel et de progrès matériel, national et religieux."

"'Catholiques et Français'!... Voilà deux mots qui doivent émouvoir le cœur d'un Canadien-français et qu'il devrait toujours chercher en tête des règlements de toutes les sociétés dans lesquelles on le sollicite de s'enrôler. Les Canadiens-français sont, Dieu merci, assez nombreux et assez forts pour se secourir et se protéger eux-mêmes, sans avoir besoin de sociétés neutres ou internationales.

"D'ailleurs, les sociétés mutuelles franchement catholiques abondent au Canada. Rien que dans la province de Québec, sur 57 associations mutuelles, 36 sont catholiques. Outre l'Union St-Joseph, les Artisans Canadiens, l'Alliance Nationale sont, parmi nous, les plus répandues; la Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord vient de prendre à son tour place parmi elles; on n'a que l'embarras du choix. Pourquoi faut-il donc que tant de Canadiens-français catholiques se laissent encore prendre aux belles paroles d'enrôleurs à \$3.00 par jour, et sans plus réfléchir aux obligations d'honneur que leur imposent leurs titres de catholiques et de Canadiens-français, donnent leur nom à des sociétés mutuelles qui se taxent de neutralité tant au point de vue patriotique qu'au point de vue religieux?"

"Unissons-nous, aidons-nous, aimons-nous!"

### PREVOYANT GRATIS

Il arrive parfois à certains sociétaires de refuser de recevoir "Le Prévoyant" parce qu'ils sont sous l'impression qu'ils doivent payer une piastre par année pour abonnement. Nous désirons leur rappeler que le "Prévoyant" est envoyé *gratuitement* à tous les membres de l'Union St-Joseph du Canada.

## Par monts et par vaux

### NOS INSTITUTIONS D'ABORD

A leur congrès de Louisville, Kentucky, les Forestiers Catholiques ont décidé de donner une somme de \$50,000 à la "Church Extension Society," somme qui sera formée de deux souscriptions volontaires de dix sous chacune, des 147,000 membres de la Société. Qu'on nous permette de faire observer à ce sujet, comme l'a fait si judicieusement "L'Action Sociale," que les Canadiens-français qui font partie des Forestiers catholiques vont se trouver à aider de leurs deniers, une œuvre qui mérite les encouragements des catholiques de langue anglaise, mais une œuvre antipathique à la cause canadienne-française. En effet, le périodique que publie la "Church Extension," a nom "Catholic Register." Non seulement il se désintéresse du problème français d'Ontario, mais souvent il prend, sur des questions où la langue et la religion ont les mêmes intérêts, des intérêts identiques et inséparables, une singulière attitude.

L'occasion est bonne pour rappeler aux Canadiens-français que s'ils entraient dans le giron de la mutualité nationale plutôt que d'aller s'engouffrer dans la mutualité mixte, ils ne seraient pas exposés, plus tard, à pactiser avec les ennemis avoués ou cachés de leur existence nationale.

Encourageons nos institutions. Elles ont prouvé par le passé qu'elles travaillaient pour la Religion et la Patrie. Les sociétés mutuelles ont contribué largement, en ces dernières années, au succès des congrès de Tempérance, d'Eucharistie, du Parler français, etc.

\*\*\*

### EXEMPLE A SUIVRE.

A la convention de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle, tenue à Hamilton, au mois d'août dernier, la motion suivante relative à la langue française a été adoptée unanimement:

"Considérant que le découvreur du Canada et que les premiers colons du pays étaient d'origine française, que la langue française est officielle au Fédéral et que, dans l'esprit de la Constitution, elle est officielle dans toute la Puissance; il est résolu par cette Convention

que cette langue soit partout respectée, surtout dans les écoles où les Canadiens-français sont en grand nombre."

Voilà qui prouve que les fanatiques sont plutôt à craindre par les hauts cris que par leur nombre. A très grande majorité anglaise, ou plutôt irlandaise, la Convention de la C.M.B.A., a adopté une motion, dont les termes pourraient être plus clairs et plus complets, mais qui n'en reste pas moins une revendication des droits canadiens-français.

Il serait à souhaiter que l'exemple courageux de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle trouvât des imitateurs, par exemple chez les Chevaliers de Colomb, chez les Forestiers Catholiques, etc.

\*\*\*

### LES FORCES FRANÇAISES.

D'après un mémoire présenté par M. l'abbé Chs. Maillard au Congrès de Régina en juillet dernier, mémoire que l'on vient de publier sous forme de tract, la population catholique du Canada serait de 2,921,548 sur une population totale de 7,206,643. La population catholique du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta serait de 300,265 sur un chiffre total de 1,322,709. Dans tout le Canada, il y aurait 2,000,000 de Canadiens-français, dont 80,000 dans les trois provinces de l'Ouest.

Monsieur l'abbé Maillard fait observer que le taux d'accroissement de la population canadienne-française, par les naissances, est dans l'Ouest de 25 à 30 par mille âmes. A ce compte, dit-il, les trois provinces de l'Ouest compteront 300,000 Canadiens-français dans cinquante ans et \$1,000,000 dans cent ans!

Il démontre que notre race est la plus féconde du monde: l'Allemagne double sa population en cent ans, l'Angleterre la triple, la Russie la quintuple. Mais les Canadiens-français, qui étaient 18,000 en 1713, atteignaient le chiffre de 60,000 en 1763, de 380,000 en 1832, de 3,000,000 en 1913. Ils ont donc doublé leur nombre à peu près tous les 30 ans!

### M. J. U. VINCENT.

C'est avec plaisir que nous avons appris la nomination de Monsieur J. U. Vincent, avocat d'Ottawa, au poste important de Secrétaire du Ministère du Revenu de l'Intérieur.

L'Union St-Joseph du Canada a raison d'être fière de l'honneur dont M. Vincent, l'un de ses membres les plus dévoués, vient d'être l'objet.

Sans froisser la modestie de M. J. U. Vincent, nous devons dire que les gouvernants ne pouvaient trouver personne plus compétente pour remplir la charge de Secrétaire de l'important Ministère du Revenu de l'Intérieur.

Dans la brillante carrière qu'il a à son acquis, Monsieur Vincent a prouvé qu'il était un homme de travail et d'énergie. Aux heures de lutte, il fut toujours un adversaire terrible. Mais on doit lui rendre ce témoignage que l'intérêt public a dicté sa ligne de conduite.

Et, ce qui reste le plus à sa louange, c'est son dévouement inlassable à la cause canadienne-française.

\*\*\*

### MGR F. X. BRUNET.

La nomination de M. l'abbé F. X. Brunet, de l'archevêché d'Ottawa, au siège épiscopal du nouveau diocèse de Mont Laurier, a été accueillie partout avec joie. L'Union St Joseph du Canada, pour sa part, est d'autant plus heureuse de l'honneur conféré à Monsieur l'abbé Brunet, qu'il est un de ses membres dévoués. Aussi lui offret-elle ses félicitations les plus respectueuses et ses vœux les plus sincères de succès dans son nouveau champ d'action.

Avec le zèle que nous lui connaissons, la piété qui le caractérise, l'esprit apostolique dont il a toujours fait preuve, la sagesse qui est la qualité maîtresse de son intelligence, Monseigneur Brunet saura rendre au diocèse commis à ses soins une prospérité surnaturelle dont l'Eglise et la Patrie seront fières.

Le nouvel évêque est né à Saint-André d'Argenteuil, le 26 novembre 1868, a fait ses études à l'Université d'Ottawa et a été ordonné prêtre par Monseigneur Duhamel le 23 septembre 1893.

\*\*\*

### MGR E. A. LATULIPE.

A l'occasion des grandes fêtes qui ont eu lieu à Haileybury, durant la première semaine de sep-

tembre, "Le Droit" d'Ottawa, a fait de l'évêque missionnaire du nouvel Ontario, l'éloge suivant:

"Monseigneur Latulipe est un de ces hommes, 'taillé dans le granit des nations', pour fonder des empires. Car, c'est tout un empire pour l'Eglise catholique que Monseigneur Latulipe est à organiser actuellement dans le Nouvel Ontario.

Incapable de dissimuler, il méprise souverainement les intrigues diplomatiques qui peuvent remporter des succès temporaires, mais qui ne cadrent pas avec le véritable esprit apostolique et ne servent qu'à créer des embarras funestes pour la religion.

Patriote dans toute la force du mot, il n'oublie jamais cependant qu'il est évêque de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Le plus humble de ses diocésains est toujours sûr de trouver chez lui un cœur ouvert, une parole franche et une justice absolue.

Il en a donné une preuve récemment, en créant une paroisse spéciale pour les catholiques de langue anglaise à Cobalt et en se privant pour cela d'un prêtre qui pouvait lui rendre de précieux services.

Les anglais et les anglicisateurs ont empêché les catholiques de s'étendre vers le Sud du pays, où, malgré tout, notre race a poussé de profondes racines. En revanche, nous allons nous tailler un domaine dans les immenses forêts du nord; les Canadiens-français s'emparent du sol partout, ce sont les colonisateurs par excellence. C'est ce qui semble entrer dans les plans de la Providence, qui sait se rire des intrigues humaines. On dirait que pour cela, renouvelant le miracle de Josué, elle a desséché pour nous les marais, creusé les rivières, pendant qu'elle préparait des chefs comme Mgr Latulipe pour diriger ce travail gigantesque. Comme le disait lui-même Monseigneur dans son adresse au Délégué: "Partout la forêt a reculé, des églises et des chapelles ont été bâties, des écoles, des pensionnats, des hôpitaux ont été ouverts même sur le nouveau Transcontinental à 50 milles d'ici, et jusque sur les rives du St-Maurice, on trouverait des paroisses pourvues de toutes les institutions qui font la gloire des pays catholiques."

### EXTRAITS DE BAPTEME.

Les membres qui n'ont pas encore produit leur extrait de baptême, pour permettre à la Société de faire la vérification de leur âge, sont priés de le faire au plus tôt.

## LE PRÉVOYANT

PUBLIE PAR

L'Union St-Joseph du Canada

A OTTAWA

Angle des Rues Dalhousie et York

TELEPHONE 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS.



Ottawa, 15 sept. 1913.

Aux membres de l'Union  
St-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la Société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 199 et 200 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour d'octobre prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 154 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances est, par le fait même et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

L'UNION ST-JOSEPH DU  
CANADA.

L'Union St-Joseph du Canada est une association catholique canadienne-française de bienfaisance.

Elle repose sur des bases solides, tant au point de vue des principes d'affaires qu'à celui de la charité chrétienne.

Elle est administrée avec sagesse et économie.

Elle a des taux avantageux.

Elle est un moyen de ralliement pour les Canadiens-français.

Les percepteurs et receveurs sont priés d'indiquer, sur les formules relatives à la perception du Centin Collégial, le numéro de police du sociétaire qui verse son sou à la Caisse Collégiale.

## CHRONIQUE MUTUALISTE

*Pas de remise aux membres qui abandonnent une société.*

Dans l'opinion de certaines gens, opinion heureusement peu répandue, les sociétés de secours mutuels devraient, à l'exemple des compagnies d'assurance sur la vie, faire remise aux membres qui se laissent rayer après plusieurs années de sociétariat d'un montant d'argent égal à ce que ces membres ont contribué à la caisse de réserve de la société.

Voilà une opinion qui dénote que l'on cherche, en certains milieux, à transformer les sociétés mutuelles en de simples compagnies d'assurance. Aussi importe-t-il, dans l'intérêt de la mutualité, qui poursuit une œuvre plus charitable et plus humanitaire que les compagnies d'assurance, de démontrer que la réforme suggérée serait le coup de mort des sociétés mutuelles.

Il y a distinction à faire entre la mutualité et l'assurance-vie. La première impose à ses membres des primes à peine suffisantes à assurer sa solidité; la seconde réalise, sur tous ses contrats, de gros profits. Et, c'est ce qui lui permet, lorsqu'un assuré désire l'échéance prématurée de sa police, de lui rembourser une partie de la prime payée. Toute autre est la situation des sociétés mutuelles, qui réussissent à se maintenir précisément parce que, à la base de leurs opérations, il y a un principe généralement admis en vertu duquel un sociétaire abandonnant l'association renonce aux contributions payées jusqu'à date. Le membre qui se laisse rayer a payé tout juste la prime requise par le risque assumé en sa faveur; dès lors, il ne peut recevoir aucun dédommagement s'il refuse de s'en tenir au dispositif de son contrat, stipulant la confiscation, dans tous cas de radiation, des primes payées.

Les sociétés mutuelles sont des associations coopératives, qui, avec l'épargne de leurs membres, forment un fonds destiné au paiement de bénéfices de maladie, d'invalidité ou de décès. Chez elles, le bien général prime l'intérêt individuel. Et une personne qui veut retirer profit de l'argent versé à l'association ne peut le faire qu'en restant dans cette association et qu'en continuant à contribuer au

bien général. Donner à un sociétaire le privilège de se retirer de la société avec l'argent qu'il a versé à la caisse de réserve serait mettre l'intérêt individuel au-dessus de l'intérêt général. Comme la caisse de réserve se maintient précisément parce qu'elle compte soit que les membres y verseront leur quote-part jusqu'à la mort, soit qu'ils perdront toutes les primes payées s'ils se laissent rayer elle irait à une banqueroute certaine en permettant aux sociétaires de rentrer, de leur vivant et par simple caprice, en possession d'une partie quelconque de leur contribution au fonds collectif et commun. Dès qu'un homme serait pressé par le besoin d'argent, il exigerait remise des épargnes confiées à une société mutuelle; cela ferait momentanément son affaire, au détriment de l'intérêt de l'association et de l'intérêt de ses bénéficiaires.

Si l'égoïsme était à la base de la mutualité, c'en serait fait de l'existence des sociétés de secours mutuels. Elles jouissent de la faveur populaire parce que la charité est leur essence. Qu'on renverse l'état de choses actuel, pour permettre au premier venu de cesser, à son bon plaisir, de faire cause commune avec ses frères, et le peuple regardera les sociétés ainsi déformées comme de simples organismes de placement, d'épargne ou d'assurance.

La réserve, ou si l'on veut l'ex-cédent des sociétés de secours mutuels, sert au paiement de bénéfices aux invalides, aux veuves, aux orphelins. Du jour où cette réserve subirait les assauts de membres n'ayant aucun besoin de secours en maladie ou de bénéfices mortuaires, elle serait privée de l'argent nécessaire à l'accomplissement du bien qu'elle sème partout. Ce serait la fin de la mutualité. Comme celle-ci ne réalise pas de profits sur ses contrats d'assurance, et comme maintes circonstances variées rendent sa solvabilité plus ou moins problématique, elle a besoin d'une source de revenu qui puissent contrebalancer l'effet déprimant des fissures de perte. Cette source, les radiations volontaires la lui créent et l'alimentent. Dira-t-on qu'il y a là injustice parce que la prime des membres rayés grossit l'avoir des membres en règle? L'assertion serait fautive. En effet, lors de son entrée dans une société mutuelle,

tout aspirant souscrit à un dispositif précis par lequel il consent à perdre la prime payée si jamais il néglige de maintenir sa police en vigueur. D'ailleurs, le membre rayé ne fait aucune perte réelle; la société, en portant son risque, lui a rendu la valeur de son argent. Et, il aurait tort d'être chagrin parce que les primes mensuelles ont servi au paiement de bénéfices à des frères éprouvés. Il aurait pu mourir lui-même; alors, les cotisations périodiques des autres sociétaires auraient servi à venir en aide à sa veuve ou à ses orphelins. En mutualité, c'est "un pour tous et tous pour un."

CHRONIQUE  
LEGALE

## A PROPOS DE TESTAMENT.

Il importe de revenir sur le sujet, très important, des testaments.

Il y a plusieurs sortes de testaments:

Le testament olographe, écrit de la main même du testateur, n'a pas besoin de témoin.

Le testament dérivé de la loi d'Angleterre est celui qui peut être écrit par toute personne que ce soit et qui est reconnu, par le testateur, sous sa signature ou par sa déclaration qu'il ne sait écrire ou signer, en présence de deux témoins.

Le testament authentique est celui qui est fait devant un notaire et deux témoins ou devant deux notaires sans témoin. Ce dernier est le plus simple, car il n'a pas besoin d'être vérifié. Et la formalité de vérification, de rigueur avec les autres testaments, coûte de vingt à trente dollars de frais.

L'expérience démontre que la rédaction d'un testament par devant notaire fait bénéficier le testateur d'avis sages et éclairés, qui l'empêchent très souvent de faire des choses illégales et de s'exprimer d'une manière obscure.

La conclusion de ceci, c'est que nos membres qui veulent disposer de leurs polices par testament doivent nous demander de mettre ces polices payables à leurs héritiers testamentaires, puis doivent ensuite faire leur testament comme le leur indiqueront leurs avocats ou notaires. C'est le moyen le plus sûr.

# Tableau d'Honneur

Nombre de nouveaux membres au crédit de chaque agent, durant le dernier concours de recrutement, du 1er décembre 1912 au 1er juillet 1913.

Audy, J. C., Ste-Thècle.....	5	Charland, Philiat, Parisville.	1	Gignac, Ls., Penetang.....	1	Laferrière, Dr E. A., Sorel...	16
Allard, J. A., M.D., Brompton	4	Charlebois, J. E., Curan....	1	Gauthier, A., Chelmsford....	15	Lapointe, H., Shaw. Baie....	1
Aumais, J. B., Valleyfield..	86	Charron, Osias, Hull ...	13	Gagnon, O., Chicoutimi.....	62	Lavertu, A., Ste-Hélène de	
Aumais, Jos., Coteau Landing	1	Cusson, Damase, East Angus.	1	Gignac, Az., St-Alban.....	9	Brakeyville.....	1
Arbour, Sévérin, Bonaventure	8	Chenier, Chs., Arnprior.....	1	Gauthier, J., Sayabec.....	31	Lacoursière, J. E., St-Victor,	
Arbour, Ignace, Bonaventure.	2	Caillouette, E., Bonaventure.	2	Godbout, J. L. A., Domaine		Beauce. . . . .	1
Boulet, Albert, Québec.....	6	Côté, Michel, St-Fabien.....	19	Lairat. . . . .	1	Lapierre, Dr. Gaston, St-Hya-	
Bélanger, J. A., Montréal... 20		Cadoret, D. N., Bonaventure.	94	Gourd, Damien, Windsor....	6	cinthe. . . . .	1
Bélisle, Ls., Shaw Falls.....	75	Conseil No 1, Ottawa.....	88	Gravel, Dr Maurice, Gravel-		Lavoie, J. A., La Tuque.....	23
Beaulieu, Rémi, Amqui.....	9	Conseil No 94, Hintonburg.	57	bourg. . . . .	13	Latour, Henri, Casselman....	1
Brissette, Mont-Rolland.....	19	Conseil No 209, St-Hyacinthe	49	Gagné, Jos., Rivière Joseph... 10		Lavoie, J. B., St-Eugène.....	2
Bureau, Alp., St-Ludger.....	10	Conseil No. 632, St-Donat ..	16	Gauthier, Ph., Sayabec.....	30	Lachaine, Léo., Montréal....	2
Beauchesne, J. L., St-Fabien.	22	Conseil Domaine Lairat, n° 227	15	Godard, Dr Osc., Mont Laurier	28	Lapointe, J. E., Lac Bouchette	3
Béliveau, J. W., St-Germain..	12	Conseil No 2, Hull.....	64	Grenier, P. N., Trois-Rivières.	1	Lamontagne, Rév., P. Briand.	5
Boivin, J. E., Cap Chat.....	8	Conseil No 136, Hull.....	19	Grenier, J. E., Maskinongé..	6	Landry, A., N.-D. du Laus... 1	
Bélanger, Elisée, Cedar Hall.	10	Conseil No 228 Ste-Agathe..	27	Gagné, Paul, Ste-Flavie.....	3	Lafrenière, W., St-Alexis des	
Boileau, Jos., Fraser Mills, C.B.	2	Conseil Viauville.....	11	Giroux, Ph., Matthieu.....	21	Monts. . . . .	69
Bélanger, J. O., St-Fabien... 1		Conseil N.-D. Laurentides....	9	Grondin, Ph., Stoney Point..	7	Levasseur, J. U., Ste-Angèle de	
Bouchard, U. J., Montréal... 41		Dumais, J. Z., Thetford Mines	2	Grenier, Thos., Shaw. Baie..	44	Laval. . . . .	3
Bélanger, Ez., Hammond... 2		Dégagné, Dr J., Les Eboule-		Gauthier, Jean, Granby.....	1	Lévesque, Bélonie, Ste-Anne,	
Boucher, H. W., Berthier... 61		ments. . . . .	11	Gauthier, Elz., N.-D. des Anges	14	Mont....	5
Biron, Dr U. B., Ste-Sophie de		Rév. Deschamplains, Caplan.	1	Glandon, Achille, Aylmer....	10	Lalonde, Jos., St-Paschal Bay-	
Lévrard. . . . .	65	Douville, Mlle A., St-Casimir.	2	Gauthier, E. J., Jonquières... 17		lon. . . . .	2
Bisson, Martial, Montréal... 30		Darpenigny, Chs., Curran..	4	Guimond, Simon, St-Paulin..	2	Leblanc, Ls., Price. . . . .	50
Bélanger, W., Chutes-à-Blon-		Denis, P. E., Véronique.....	9	Godin, Nicolas, Elm Tree, N.B.	13	Levasseur T., St-Frs. Xavier	
deau. . . . .	4	Demers, Nap., St-Gilles.....	5	Gaulin, Ernest, Montmorency.	1	de Brompton.....	3
Bourbonnais, A., Pont Château	5	DeCarufel, A., Pointe Gatineau	25	Gendron, Félix, Deschambault	1	Laporte D'Assise, Ephiphanie	2
Bérubé, L., Riv. du Loup.... 44		Dyotte, Jos., Montréal.....	9	Gravel, J. A., St-Maurice....	2	Lavertu, Elisé, Brakeyville... 5	
Beaulieu, J., Chicoutimi.....	1	Dastous, Chs., Ste-Angèle, Rim.	27	Gagnon, J. A., Québec.....	1	Leclerc, H., Pontbriand... 1	
Biron, J. O. Pte du Lac.....	2	Dussault, Léon, Ste-Sophie... 1		Gauthier, Roméo, St-Félicien.	1	Longpré, A., Pembroke.....	1
Bissonnette, D. A., Riv. Beau-		DeMontigny, Ulric, St-Louis		Giroux, O., Mélocheville....	2	Lavallière, Cyrille, Windsor M.	1
dette . . . . .	1	de France. . . . .	8	Gélinas, A., St-Matthieu.....	8	Lalonde, G., Nominigüe....	1
Bigonessé, Dr J. A., Montréal.	3	Dumais, Nap., Linières.....	61	Guenette, C. A., Cache Bay..	2	Lafleur, Félix, St-Donat, Mont.	2
Beaulieu, Eug., St-Damien..	1	Désy, Dr E. V. Ste-Rose de Lima	4	Gouin, D., Lachine.....	2	Leblanc, J. B., Sturgeon Falls.	2
Bisson, Amb., East Angus... 13		Dubois, J. A., Montréal.....	1	Gagné, J. C. E., Sturgeon Falls	38	Lévesque, J. E., Paspébiac... 15	
Bérubé, A., Limoilou.....	1	Daoust, A., Valleyfield.....	4	Giroux, O., St-Clet.....	1	Lécuyer, Jos., Windsor Mills.	5
Bérubé, Aug., Edmundston..	70	Dégagné, E., St-Jean Iberville	1	Généreux, W., Grandes Piles.	1	L'Arrivé, J. Sault, Ste-Marie	2
Brochu, L., Amqui.....	32	Dérosiers, Mde Délima, St-Ga-		Gauvreau, Emile, St-Godfroy.	3	Lavoie, E., St-Donat, Mont... 1	
Bérard, Ludger, Sherbrooke..	16	bruel, Rim. . . . .	3	Héroux, J. A., Terrebonne..	1	Marchand Noé, Shaw. Baie..	1
Brunelle, F. Sherbrooke.....	10	Dallaire, R., St-Ludger . . .	9	Houle, J. A., Baie Shawinigan	97	Matthieu, J. A., Montmorency	5
Robert, B., Lachine.....	1	Delguidice, N., St-Bruno de		Hudon, Jos., Hintonburg....	38	Michaud, Geo., Riv. du Loup.	2
Bergeron, T., East Angus....	9	Guigues.....	2	Hamelin, F. X., Buckingham.	61	Moore, J. F., St-Romain....	3
Bonnier, H. R., Montréal... 1		Dionne, J. B., St-Rémi de Price	1	Hudon, Léon, St-Valérien... 35		Michon, A. E., Montmagny... 1	
Blondin, Alfred, Montréal... 1		Dubois, D., Windsor Mills... 1		Hélie, Jos., Moose Jaw.....	6	Marquis, Jos., Riv. du Loup..	1
Boisseau, J. A., Montréal... 4		Daoust, Félix, St-Hermas....	1	Hamelin, J., Montréal.....	1	Mousseau, Jos., Winnipeg....	2
Blondin, A. Alfred, Montréal.	1	Dessert, M., Eastview.....	2	Hudon, Chs., Ste-Anne Poca-		Morin, J. L., Sherbrooke....	8
Bélanger, C., Caplan.....	1	Emery, Ambroise, Stoney Point	2	tière. . . . .	1	Maillé, J. E., Ste-Thérèse... 19	
Binette, O., Garthby.....	1	Enright, J. P., Rochonville... 7		Houde, Nap., Sherbrooke....	1	Mercier, Ray., Windsor Mills.	66
Boire, A., Pembroke.....	1	Friset, J. B., Montréal.....	41	Hamel, A., Windsor Mills... 1		Michaud, Isidore, Bic.....	6
Bourdages, N., Bonaventure..	15	Fortier, A. J., Pembroke....	4	Henry, Paul, Bonaventure... 1		Marcoux, Geo., Waubaushene.	20
Carpentier, A., Coaticook... 18		Fournier, Jos., Roxton Pond.	57	Julien, E., Shaw Baie.....	1	Massé, Elisée, St-Hubert....	6
Chartrand, Geo., Angers.....	2	Foulem, Alex., Caraquet....	1	Julien, F. X., Lambton.....	227	Morrisson, Henry, Cabano... 14	
Campeau, A. O., Grenville... 8		Fournier, F., Trois-Rivières..	29	Jean, Moïse, Montréal.....	5	Ménard, Camille, Hawkesbury	6
Charron, B., Mattawa.....	16	Farand, J., Ste-Marthe.....	3	Kirouac, Jos., Hull.....	1	Morrisset, J. G., Cap Santé... 1	
Cadorette, A., D'Israéli.....	3	Frenette, Zot., Portneuf....	2	Lévesque, Chs. Ste Flavie... 2		Morency, Nap, Québec.....	5
Contois, D., St-Damien.....	1	Filion, Dr A. E., N.-D. des		Lapointe, J. A., St-Sauveur des		Mallette, F., Lachute Mills... 29	
Champagne, J. A., Villemarie.	1	Anges. . . . .	3	Monts. . . . .	2	Montreuil, E., Fasset.....	13
Caron, P. H. A., Quai Rimouski	15	Fleurant, J. B., Nominigüe..	1	Lefebvre, D., Lefavre.....	2	Martel, Alf., Grand'Mère....	20
Charest, B., Lac aux Sables..	36	Frève, Omer, Riv. du Loup... 1		Léonard, C., L'Ascension... 3		Marcoux, J. V. St-Clet . . . .	18
Cloutier, Dr J. L., Price....	2	Fortin, A., Chicoutimi Ouest	2	Ledreux, J. N., Marieville, ..	1	Morin, Jules, St-Maurice... 11	
Cassette, Alp., Mont Carmel.	23	Fortier, G., Pontbriand.....	8	Langevin, E., St-Thimothée..	67	Millette, J. O. R., l'Original.. 9	
Cousineau, F. A., Pembroke..	20	Forget, J. L., Terrebonne....	1	Lavolette, H., Alfred.....	3	Marier, A. , St-Roch Aulnais	1
				Laboissonnière, J., Riv. Ouelle	2	Mercier, E., Windsor Mills..	1
				L'Heureux, J. E., Lac à la		Nadon, J. B., Sturgeon Falls.	4
				Tortue. . . . .	40	Nadon, Jules, Espanola....	5
				Lafrance, B., Price.....	1	Normand, Hector, Sayabec..	1
				Lebel, A. E., Mégantie.....	4	Ouellette, J. P., Thessalon... 26	
				Lebeau, N., Shaw. Baie.....	1	Ouellette, Amédée, Anderson.	12
				Lavertu, Jos., St-Lambert... 2		Ouellette, Jos., Papineauville	1
				Laplante, Elz., Riv. du Loup.	4	Pagé, Osias, Montréal.....	13
				Langevin, Roméo, Daveluyville	1	Pagé, J. O., Joliette.....	50
				Lisé, J. R., Bluet's Lake....	67	Plante, E., Richmond, P.Q... 3	
				Léveillé, C. A., Riv. à Pierre..	8	Poirier, Jos., Caplan.....	3

Piché, Wilfrid, Black Lake..	1
Poirier, Phil. Maniwaki.....	25
Pérusse, Dr J. N., Amqui...	39
Plante, Pierre, Lorrainville..	1
Pigeon, J. A., Alexandria...	29
Promen, Léon, Chicoutimi...	2
Pothier, Hor. Almaville.....	39
Paulin, J. G., Prince Albert..	5
Petit, J. E., Gentilly.....	1
Pelletier, Aug., Cabano.....	10
Pilon, L. H., St-Télesphore..	1
Poirier, J. A., Bonaventure..	1
Poirier, Cyrille, Bonaventure .	1
Piché, Camille, Cache Bay...	4
Paquette, Ed., Montréal. . .	5
Pilon, Francis, Rockland ...	5
Rhéaume, L. G., Linières....	13
Rochon, Moïse, Clarence Creek	1
Robert, J. N., St-Alexis des	
Monts. . . . .	3
Rochon, Dr O. J., Ottawa...	6
Robert, J. N., St-André Avellin	4
Roy, E. L., Villeray.....	3
Racicot, L. E., Ville-Marie..	1
Rocheffort, E., Sault Ste-Marie	1
Rouleau, Eug., St-Tite.....	3
Ross, Hector, Capucins.....	1
Rioux, Désiré, Price. ....	1
Robert, B., Sherbrooke.....	13
Rousseau, E., St-Damase....	10
Roy, E., Ste-Cécile Whitton...	2
Robert, D., Brompton .....	1
Riendeau, Jos., East Angus..	3
Sauvé, Eug., Ottawa, .....	92
Sirois, J. C., Cacouna.....	5
St Onge, Félix, St-Etienne des	
Grès. . . . .	21
St-Hilaire, Agenard, Sts-Anges	1
Samson, J. P., Lévis.....	10
St Arnaud, J. U., Ste-Gene-	
viève. . . . .	13
Sarazin, F. R., Montebello...	11
Smith, A. R., Coteau Stn....	2
Séguin, F. N., Rigaud.....	10
Sylvain, S., Riv. du Loup...	3
Sabourin, Ed., Hull.....	2
Sirois, Jos., Caplan.....	11
St Laurent, A. P., Rim. Quai.	1
St-Roch, Québec .....	10
Soucy, Jos., East Angus....	44
Sanscartier, A., Terrebonne.	1
Slevon, Ed., Montréal .....	1
Tessier, Geo. J. H., Québec..	67
Tremblay, Chs. Aug., Québec.	2
Trudel, J. H., Burwash. . . .	7
Tremblay, E., Fort William.	12
Trepanier, Dr A., St-Clet... .	27
Thinel, Alb., Ferme Neuve..	49
Tremblay, H., St-Boniface... .	3
Trahan, J. A., Blind River..	1
Tremblay, V., Scott's Town.	24
Tousignant, J. H., Ste-Sophie	1
Tessier, H., St-Casimir.....	1
Tremblay, Jos., Québec.....	15
Thetford Mines, Conseil 113.	294
Tétrault, J. S., Notaire, Sher-	
brooke. . . . .	1
Vermette, P. W., St-Romuald	4
Verret, Roméo, N.-D. des Lau-	
rentides. . . . .	3
Vincent, J. R., Sudbury....	1
Veron, Gob., La Macaza....	1
Villeneuve Damase, Calumet.	1

Verville, Lucien, Ste-Sophie	
Lévrard. .... .	2
White, J. B., Tracadie.....	1
Wagner, J. B., Campbellton.	5
Watier, J., Ste-Anne Bellevue	8
Welch, E., Rimouski.....	1
-----	
Total.....	4538

## Chronique Médicale

### Renseignements sur certains ali- ments.

Le beurre est un des corps gras les plus digestifs. Il contient 90 pour cent de graisses, de l'eau, des sels, du sérum, du lait, de la caséine.

Les céréales, blé, seigle, riz, avoine, maïs, orge, sarrasin renferment des albuminoïdes, de la graisse, des hydrants de carbone, des sels. Elles favorisent le développement du squelette, et soutiennent les malades et les convalescents.

Le fromage est un aliment très azoté. Le fromage mou, frais, est plus digeste que le fromage à pâte cuite ou fermentée.

Les fruits possèdent des propriétés diurétiques, laxatives, nutritives. En général, ils doivent être mangés cuits ou parvenus à un certain degré de maturation. Ils régularisent les garde-robes. On distingue 1° les fruits aqueux acides: abricots, ananas, citron, cerises, framboises, fraises, groseilles, melon, oranges, pêches, poires, pommes, prunes, raisins, qui sont des aliments rafraîchissants, laxatifs, diurétiques. La prune est pauvre en sucres; le melon est très indigeste; l'ananas est très digeste. 2° les fruits neutres ou sucrés: bananes, figues, dattes, qui sont très nutritifs. 3° les fruits astringents: coings, nèfles; riches en tannin, ils ont des propriétés constipantes. 4° les fruits huileux: amandes, noix, noisettes, pistaches, châtaignes, olives, très indigestes et défendus aux estomacs délicats. Quatre fruits frais sont permis aux dispeptiques: fraises, pêches, raisins, figues. Les fruits desséchés: bananes, dattes, figues, prunes, raisins sont de digestion laborieuse.

Le lait est un aliment complet, renfermant tous les principes primordiaux. Mais, pour l'adulte, il ne renferme pas assez de graisse et d'hydrate de carbone. On s'en sert pour reposer l'estomac. Ecré-

# NOS FAUTES

### NE PAS DIRE.

Contribuer une somme de cinq piastres à une bonne œuvre.  
Rien ne *présage* un mauvais temps.  
C'est le jour de la *votation*.  
J'ai reçu une *carte complimantaire*  
*Pas d'admission*.  
Le ministère a donné sa *résignation*.  
C'est une bague d'*or solide*.  
Il *s'objecte* à cela.  
Il est accusé de *défalcation*.  
J'ai une *carte d'admission* à ce concert.  
C'est une *place* de moulin.  
Il *entretient* des craintes sérieuses *en rapport avec* la santé de son fils.  
*Ceci augure* bien.  
*Nul doute*.  
*Sous* les circonstances.  
*Sous* le plus court délai possible.  
C'est une condition *matérielle* du contrat.  
Il a été *élu comme maire* de la ville.  
*Sous l'opération* de la loi...  
C'est un chemin de fer en *opération* depuis dix ans.  
*J'anticipe* une belle journée.  
*J'ai l'assurance* de faire telle chose.  
C'est de *valeur*.

### MAIS DIRE

Contribuer pour une somme de cinq piastres à une bonne œuvre.  
Rien ne *fait présager* un mauvais temps.  
C'est le jour du *scrutin*.  
J'ai reçu une *carte de faveur*.  
*Entrée interdite*.  
Le ministère a donné sa *démission*.  
C'est une bague d'*or massif*.  
Il *s'oppose* à cela.  
Il est accusé de *détournements de fonds*.  
J'ai une *carte d'entrée* à ce concert.  
C'est un *endroit* propre à un moulin.  
Il a des craintes sérieuses *au sujet* de la santé de son fils.  
*On augure* bien de ceci.  
*Sans aucun doute*.  
*Dans* les circonstances.  
*Dans* le plus court délai possible.  
C'est une condition *essentielle* du contrat.  
Il a été *élu maire* de la ville.  
*En vertu* de la loi...  
C'est un chemin de fer en *exploitation* depuis dix ans.  
*Je prévois* une belle journée.  
*J'ai la certitude* de faire telle chose  
C'est *dommage*.

mé, il est plus digeste, de même que lorsqu'on lui ajoute de l'eau de chaux ou de Vichy.

Les légumes alcalinisent le milieu interne, excitent le péristaltisme intestinal. Ils sont nécessaires à l'alimentation. La lentille contient beaucoup de fer, la pomme de terre beaucoup de sels de potasse, la tomate beaucoup de citrates. Pois, fèves, betteraves, navets, carottes, chou-fleurs sont, les deux premiers riches en albuminoïdes et sels, les autres plus pauvres.

Parmi les mollusques, l'huître présente un aliment fort digeste; son eau est légèrement azotée.

L'œuf, par ses albuminoïdes, ses graisses et ses sels, est un aliment précieux. Riche en fer organique et en lécithines, il rend de grands services dans le traitement de la tuberculose. Sa digestion est d'autant plus rapide que l'albumine est moins coagulée.

Le pain: plus il est blanc, plus il est azoté; plus il est cuit, mieux

il digère. La croûte est plus nourrissante et plus digeste que la mie. Chaud, le pain est indigeste. C'est un aliment très fermentescible.

Les sucres sont des aliments hydrocarbonés, qui donnent un goût agréable à d'autres aliments.

### AVIS.

#### Au sujet des bénéfiques de décès d'épouses.

Pour avoir droit aux bénéfiques de décès d'épouses, les membres admis après le 4 octobre 1906 doivent fournir un examen médical de leur épouse sur la formule No 103, en usage à cet effet. Autrement, ils ne peuvent avoir droit aux bénéfiques de décès d'épouse. Ces bénéfiques, loin de constituer une condition essentielle d'une police, ne sont accordés qu'aux membres qui, lors de leur admission ou plus tard, produisent un examen médical satisfaisant au sujet de la santé de leur femme.

**REMERCIEMENTS.**

St-Etienne des Grès, 27 août 1913.—Veuillez agréer nos plus sincères remerciements pour la promptitude que vous avez apportée dans le règlement de la réclamation pour le décès de notre très cher fils, et veuillez insérer dans le prochain numéro du "Prévoyant" nos félicitations pour le grand bien accompli par cette belle et noble Société Canadienne Française et Catholique qu'est l'Union St-Joseph du Canada.

M. et Mme Charles Pellerin.

Ste-Anne des Monts, 13 août.—Je suis chargé, de la part de M. Arthur Vaillancourt, de vous présenter ses sincères remerciements pour la promptitude que vous avez apportée à lui payer ses \$75.00 pour bénéfices en maladie.

Votre très dévoué  
Bélonie Lévesque,  
Percepteur.

Clément, 1er Septembre 1913.—J'ai reçu, par l'entremise de M. Dupras, de Gracefield, secrétaire de votre Société, le 27 août dernier, un billet de mille piastres payable en mon nom, par suite du décès de mon fils François-Xavier-Romain Clément, décédé en juin dernier.

Recevez mes sincères remerciements

Thomas Clément, Sr.  
Clément, P. Q.

St-Angèle, 1er Septembre 1913.—Je viens de recevoir un chèque au montant de \$75.00 pour le décès de mon épouse. Je remercie beaucoup l'Union St-Joseph du Canada, ainsi que les Officiers du Conseil Exécutif, de m'avoir payé aussi promptement cette réclamation, et je vais faire tout mon possible pour procurer des membres à notre bonne Société, qui paye si bien les réclamations qui lui sont faites.

Votre bien dévoué,  
Paul Gagné.

Ste-Marguerite, Sept. 1913.—Veuillez transmettre à votre aimable association, par l'intermédiaire de son organe officiel, les remerciements du soussigné pour le chèque de mille piastres que j'ai reçu en règlement de ma réclamation, à la mort de mon fils.

Etienne Lagacé.

Cacouna, 2 Sept. 1913.—Je m'empresse de remercier L'Union St-Joseph du Canada pour la promptitude avec laquelle elle a fait droit à ma demande en me faisant remettre par notre dévoué percepteur, M Thomas Dionne, un chèque de \$100.00, pour bénéfice de décès d'épouse, deux semaines seulement après production des pièces justificatives. Je vous prie de publier cette action si louable dans le "Prévoyant" afin d'encourager nos compatriotes à s'enrôler dans cette noble et belle Société Catholique et Canadienne-française qu'est l'Union St-Joseph du Canada.

Alphonse Bérubé.

**CONDOLEANCES.**

Cobalt, 20 août 1913.—A une assemblée du Conseil Local de l'Union St-Joseph de cette ville tenue le 17 août dernier, il a été résolu, ce qui suit :

Proposé par M. Joseph Bazinet, secondé unanimement: que la mort, survenue le 11 juillet dernier, de l'épouse de leur estimé confrère William Leduc, a causé un vif regret parmi les membres de ce conseil. Proposé et secondé unanimement que copie de cette résolution soit transmise à la famille de la défunte, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

Lorenzo Gauthier  
Secrétaire protém.

Arnprior, le 12 août 1913.—A une assemblée des membres du conseil d'Arnprior, No. 5, la résolution suivante a été adoptée :

Proposé par M. Jos. Chambreot, secondé par M. Nap. Mallette, qu'un vote de condoléances soit offert à notre estimé trésorier, M. Charles Chenier, pour le malheur qui vient de le frapper dans la perte de sa mère, et que copie de cette résolution soit adressée au "Prévoyant" pour publication.

Raoul Dupuis,  
Secrétaire.

St-Casimir, 18 août 1913.—A une assemblée des membres de l'Union St-Joseph, conseil St-Casimir No. 73, la résolution suivante a été adoptée :

Il a été proposé par Wilfrid Tessier, secondé par Ed. Garneau, que les membres de ce conseil ont

appris avec regret la mort de leur dévoué confrère, M. Alphonse Sauvageau; qu'ils désirent exprimer leurs plus sincères sympathies à la famille éprouvée, et que copie de la présente résolution soit envoyée à la famille du regretté défunt, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

Henri Tessier,  
Sec. Trés.

Hull, 26 août 1913.—A une assemblée des membres du Bureau de direction du Conseil local No. 2, il a été unanimement résolu que nos plus sincères condoléances soient offertes à Monsieur J.-Bte Legault, ainsi qu'à sa famille, à l'occasion de la mort de son épouse, et que copie de cette résolution soit envoyée à la famille de la défunte, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

Henri Bélanger,  
Secrétaire.

Hull, 23 août 1913.—A notre dernière assemblée régulière, tenue le mardi 19 courant, il a été unanimement résolu que nos plus sincères condoléances soient offertes à M. Joseph Normand, ainsi qu'à sa famille, à l'occasion de la mort de son fils Honorius Normand, et que copie de cette résolution soit envoyée à la famille du défunt, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

Henri Bélanger,  
Secrétaire.

Hull, 23 août 1913.—A notre dernière assemblée régulière, te-

nue le 19 courant, il a été unanimement résolu que nos plus sincères condoléances soient offertes à M. Dolphis Charron, Sr., ainsi qu'à sa famille, à l'occasion de la mort de son fils Monsieur Dolphis Charron, Jr., et que copie de cette résolution soit envoyée à la famille ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

Henri Bélanger,  
Secrétaire.

Hull, 23 août 1913.—A notre dernière assemblée régulière, tenue le mardi 19 courant, il a été unanimement résolu que nos plus sincères condoléances soient offertes à M. Lorenzo Leduc, ainsi qu'à sa famille, à l'occasion de la mort de M. Octave Boucher, et que copie de cette résolution soit envoyée à la famille, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

Henri Bélanger,  
Secrétaire.

Edmundston, N.-B., 11 Août 1913.—C'est avec une bien vive douleur que les membres du conseil No.544 de l'Union St-Joseph du Canada ont appris la mort de leur estimé confrère M. William François Bourgouin, décédé le 10 août dernier.

Une lettre de condoléances et de sympathies a été envoyée à Madame Anais Bourgouin et à sa famille, par le Percepteur du dit Conseil.

Auguste Bérubé,  
Percepteur.

**Réclamations payées en août.**

No. du décès	Nom du Décédé.	No. de Police.	Nom du Réclamant.	Date du Décès	Montant de la police.	Date du Paiement	Résidence.
1923	Dr. J. Gagnon	22528	Virginie Gagnon	10 mai	750.00	15 août	St. André Kam.
1952	Hélène Rochon	4653	H. Lantier	4 juin	750.00	7 —	Clarence Creek
1953	F. X. R. Clairmont	49360	Ths. Clément	5 juin	1000.00	23 —	Gracefield
1959	E. Pagé	4455	H. D. Pagé	9 juin	600.00	1 —	Québec
1960	Pierre Lachance	26486	P. Lachance	30 mai	1500.00	1 —	Beauport
1964	M. J. Ducheneau	24680	Ph. Lapointe	26 juin	100.00	23 —	St. Tite
1966	Alph. Gagné	37019	A. Tardif	23 juin	500.00	1 —	Ste. Hélène Br.
1967	J. P. Babin	50417	B. Leblanc	12 juin	500.00	23 —	St. Chs. Caplan
1968	J. U. E. Léveillé	43139	F. Léveillé	5 juillet	1000.00	15 —	St. J. Berchman
1971	E. Dubé	22852	Oct. Thériault	4 juillet	100.00	22 —	St. Bruno Kam.
1972	Aug. Imbault	40003	E. Boucher	17 juillet	750.00	1 —	Chicoutimi
1973	Rose Dupuis	5825	A. Faeste	8 Juillet	100.00	1 —	Orleans
1975	Jos. Patry	628	Mde. Jos. Patry	22 juin	1000.00	23 —	Ottawa
1976	Omer Monette	49929	H. Monette	3 Juillet	1000.00	1 —	Ottawa
1979	Julie Lalonde	19843	A. Auger	13 juin	100.00	22 —	Bourget
1982	M. A. Béland	15480	Osc. Carter	12 juillet	75.00	28 —	Sherbrooke
1986	A. Desjardins	463	J. Chenier	2 juillet	75.00	22 —	Hull
1989	J. Lagacé	49502	E. Lagacé	23 juin	1000.00	23 —	Regina
1990	B. Tremblay	10966	Eug. Guay	23 mai	100.00	22 —	Montréal
1991	C. Lepine	21087	C. N. Laliberté	2 août	100.00	22 —	Ile Calumet
1992	P. G. Danis	24134	Hélène Danis	10 juillet	1500.00	22 —	Ottawa
1993	M. A. Desjardins	22742	A. Berubé	11 juillet	100.00	28 —	Cacouna
1994	H. Chartrand	1890	D. Thivierge	26 juillet	1000.00	22 —	Hull
1996	E. Cloutier	41035	H. Gougeon	20 juillet	75.00	22 —	Ottawa
1997	A. Daigneault	6391	N. Carrier	20 juillet	75.00	22 —	Ottawa

ECHELLE APPLICABLE AUX MEMBRES ADMIS APRES LE 1er SEPTEMBRE 1911

CAISSE D'ASSURANCE  
(inclus l'administration)

CONTRIBUTIONS MENSUELLES (classe ordinaire) Pour une police de					Conditions et Avantages
Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000	
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	Honoraires d'Admission \$2.00
16	77	1 23	1 70	2 16	Quel que soit le montant de la police.
17	77	1 23	1 70	2 16	
18	77	1 23	1 70	2 16	
19	77	1 23	1 70	2 16	
20	77	1 23	1 70	2 16	BENEFICES :
21	77	1 23	1 70	2 16	EN INVALIDITE
22	78	1 26	1 74	2 22	La moitié de la police comptant ou un vingtième par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.
23	79	1 28	1 77	2 26	
24	81	1 31	1 82	2 32	
25	82	1 34	1 86	2 38	
26	84	1 37	1 91	2 44	
27	86	1 41	1 97	2 52	
28	87	1 44	2 01	2 58	
29	89	1 48	2 07	2 66	
30	91	1 52	2 13	2 74	
31	93	1 56	2 19	2 82	
32	96	1 61	2 27	2 92	
33	98	1 65	2 33	3 00	
34	1 00	1 70	2 40	3 10	A 70 ANS:
35	1 03	1 75	2 48	3 20	Un dixième de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute
36	1 06	1 81	2 57	3 32	
37	1 09	1 87	2 66	3 44	
38	1 12	1 93	2 75	3 56	
39	1 15	1 99	2 84	3 68	
40	1 18	2 06	2 94	3 82	
41	1 22	2 13	3 05	3 96	
42	1 26	2 21	3 17	4 12	
43	1 30	2 29	3 29	4 28	
44	1 34	2 37	3 41	4 44	
45	1 38	2 46	3 54	4 62	
46	1 43	2 55	3 68	4 80	
47	1 48	2 65	3 83	5 00	
48	1 53	2 75	3 98	5 20	
49	1 59	2 88	4 17	5 40	

L'âge donné par l'aspirant constitue une condition essentielle du contrat intervenu entre lui et la Société. Preuve de cet âge devra être faite avant le paiement de la police.

Les contributions sont fixées d'après l'anniversaire le plus près de la date d'admission du nouveau membre dans la Société.

Caisses d'Assurance et de Secours réunies  
(inclus l'administration)

CONTRIBUTIONS MENSUELLES (classe ordinaire) Pour une police de					Conditions et avantages
Age	\$500	\$1 000	\$1 500	\$2 000	
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	Honoraires d'Admission, \$2.00. Quel que soit le montant de la police
16	1 07	1 53	2 00	2 46	
17	1 08	1 54	2 01	2 47	
18	1 09	1 55	2 02	2 48	
19	1 10	1 56	2 03	2 49	
20	1 11	1 57	2 04	2 50	
21	1 12	1 58	2 05	2 51	
22	1 14	1 62	2 10	2 58	
23	1 16	1 65	2 14	2 63	
24	1 19	1 69	2 20	2 70	
25	1 21	1 73	2 25	2 77	
26	1 24	1 77	2 31	2 84	
27	1 27	1 82	2 38	2 93	
28	1 29	1 86	2 43	3 00	
29	1 32	1 91	2 50	3 09	
30	1 35	1 96	2 57	3 18	
31	1 38	2 01	2 64	3 27	
32	1 42	2 07	2 73	3 38	
33	1 45	2 12	2 80	3 47	
34	1 48	2 18	2 88	3 58	
35	1 52	2 24	2 97	3 69	
36	1 56	2 31	3 07	3 82	
37	1 60	2 38	3 17	3 95	
38	1 64	2 45	3 27	4 08	
39	1 68	2 52	3 37	4 21	
40	1 72	2 60	3 48	4 36	
41	1 77	2 68	3 60	4 51	
42	1 82	2 77	3 73	4 68	
43	1 87	2 86	3 86	4 85	
44	1 92	2 95	3 99	5 02	
45	1 97	3 05	4 13	5 21	
46	2 03	3 15	4 28	5 40	
47	2 09	3 26	4 44	5 61	
48	2 16	3 38	4 61	5 83	
49	2 24	3 53	4 82	6 11	

Le membre marié lors de son admission, ou qui se marie ensuite, n'a droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée sur la formule fournie par la société (examen médical), que son épouse est en bonne santé.

Les aspirants de 40 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission

OFFICIERS  
de l'Union St-Joseph du Canada

CONSEIL EXECUTIF

Prés. d'Hon., Mgr C. H. Gaufrin, arch. d'Ottawa  
Chap. gén., Mgr J. O. Routhier, vic. gén., Ottawa  
Prés. général, O. Durocher, ex-maire, Ottawa  
1er vice-prés. gén., J.S. Tétrault, not., Sherbrooke  
2me " " G.J. Tessier, mutualiste, Québec  
Médecin gén., J. U. Archambault, M. D., Hull  
Directeurs, S. C. Larose, fonctionnaire, Ottawa  
" Eugène Labelle, échevin, Ottawa  
" A. E. Brunet, courtier, Montréal  
" Alex. Guibault, avocat, maire de Joliette  
" A. E. Vincent, industriel, Québec  
" J. P. Samson, gentilhomme, Lévis  
" L. A. Caron, industriel, Hull.

OFFICIERS GENERAUX

Auditeurs supérieurs, J. N. Rattey, Ottawa  
" " J. F. H. Laperrière, Ottawa  
Procureur, J. A. Béliveau, avocat, Trois-Rivières  
Secrétaire général, Charles Leclerc, Ottawa  
Trésorier général, Lassalle Gravelle, Ottawa  
Organisateur en chef, Dr O. J. Rochon, Ottawa  
Assist. " " G. J. H. Tessier, Québec  
Organisateur, Eugène Sauvé, Ottawa

CONSEILS DE DISTRICT

Ottawa  
Président, Dr R. H. Parent, Ottawa  
Vice-Président, R. Lafond, Hull  
Secrétaire, Eug. Labelle, 327 Dalhousie, Ottawa  
Trésorier, A. Bélanger, 327 Dalhousie, Ottawa  
Syndic, C. O. Dupuis, Ottawa  
" Nap. Bélanger, Ottawa  
Montréal  
Président, E. A. B. Ladouceur, Montréal  
Vice-Président, Dr W. A. Besner, Valleyfield  
Secrétaire, Dr J. F. A. Gatién, 72, 2me avenue, Viauville  
Trésorier, Dr J. A. Duhamel, 1031, St-Denis Montréal  
Syndic, Dr J. A. Rouse, Montréal  
" G. E. Bégin, Sherbrooke  
Québec  
Président, Ch. Mailly, Québec  
Vice-Président, J. L. A. Godbout, Québec  
Secrétaire, Alb. Boulet, 176 Richelieu, Québec  
Trésorier, Dr P. H. Bédard, 236 St-Jean, Québec  
Syndic, J. A. Marcoux, Québec  
" Cyprien Fortin, Beauceville

BUREAU MEDICAL

Président, J. U. Archambault, médecin général  
Médecin adjoint, R. H. Parent, Ottawa  
" " Ed. Bourque, Ottawa

Bilan au 31 décembre  
1912

ACTIF

En argent:	
En mains du trésorier..	\$ 255 42
Banq. Nationale (nette)	4,624 39
Banque Royale (nette)	4,755 34
Banq. Provinc. (nette)	6,443 26
Dépôt Gov. de Québec	5,000 00
" " Nouv. Brun.	5,000 00
Total.....	\$ 26,078,41
En valeurs:	
Prêts et débiteures..	\$730,557 20
Intérêts accumulés ..	11,145 65
Propriétés immobilières	80,600 00
" mobilières..	1,800 00
Insignes et papeterie..	800 00
Total....	824,902 85
Avances:	
Aux conseils de district	\$ 2,653 78
Aux memb. âgés et nt.	2,360 68
Pour frais de voyages.	744 99
Pour caisse journalière	100 00
Aux membres de la Caisse Sociale.....	311,560 28
Total....	317,419 73
Divers:	
Loyers dus.....	\$ 787 33
Conseils et bureaux ..	690 55
Comptes personnels ..	1,465 91
Total....	2,943 79
\$1,171,344 78	
ASSIF	
Centin Collégial.....	\$ 194 06
Héritiers, Caisse Sociale..	207,239 95
Décès dus.....	26,650 00
Total du Passif...	\$234,084 01
Surplus de l'actif	\$937,260 77

PRETS ET OBLIGATIONS  
de l'Union St-Joseph du Canada  
31 DECEMBRE 1912

Cameron.....	\$5,001 00
St-Gregoire le Thaumaturge .....	9,900 00
Lachine.....	5,000 00
Grand-Mère.....	8,762 85
St-Laurent.....	5,208 62
Montréal-Ouest.....	9,600 00
Municipalité Scolaire de St-Edouard .....	3,349 17
Ste-Véronique.....	200 00
Rivière St-Pierre.....	17,498 32
Bon-Pasteur.....	20,200 00
Valleyfield.....	5,491 15
Villeroy.....	4,440 75
Annuités Hinks.....	1,507 54
Annuités Masson.....	1,114 99
L'Ascension.....	800 00
Fraserville.....	15,612 11
Maisonneuve.....	27,459 11
Ottawa Scolaire.....	25,343 60
Clarence Creek.....	850 00
Wright Scolaire.....	103 00
Côte Visitation.....	10,895 18
Ville de Farnham.....	26,206 99
Parc Amherst.....	11,082 01
Canton Marchand.....	4,279 45
Ville St-Paul.....	24,053 18
Municipalité de St-Joseph de Beauce.....	11,616 59
Commission Scolaire de Hull.....	9,170 40
Ville Emard.....	27,134 50
Village de l'Assomption.....	4,754 80
Commission Scol. Pte-aux-Trembles.....	20,837 23
Municipalité de St-Edouard.....	25,968 63
Com. Scol. du Village de Villeroy.....	58,550 68
Corp. St-Jean-Bte, Pte-aux-Trembles.....	22,166 45
St-Denis de Montréal.....	25,986 55
Prêt Gaullin-Myrand.....	11,050 00
Commission Scolaire Parc Amherst.....	34,557 26
Village de Joliette.....	10,626 16
Bons de la Municip. de Terrebonne.....	6,130 64
Municipalité de La Tuque Falls.....	8,122 21
Municipalité Scolaire de Hull.....	4,077 99
Municip. Scolaire de Côte Visitation.....	16,835 38
Village St-Pierre aux Liens.....	46,528 00
Municipalité Village St-Laurent.....	96,086 70
Municip. Scol. Village Côte Visitation.....	46,498 00
Total.....	\$780,657 90

TRAITS CARACTERISTIQUES  
de notre Société

Sa Nature	Mutuelle
	Catholique
Ses Avantages	Canadienne-franç.
	Bénéfic. en maladie
Ses Finances	" invalidité
	" au décès
Son Objet	Brillantes
	Florissantes
Ses Membres	Solides
	Progrès matériel
Son Administration	" national
	" religieux
Ses Membres	Nombreux
	Dévoués
Ses Membres	Choisis
	Sage
Ses Membres	Progressive
	Entraînée

Quelques chiffres!

Moyenne d'âge.....	32 ans
" de décès par mille....	6
Nombre de membres.....	29,000
Nombre de Conseils.....	250
Nombre de Bureaux.....	320
Surplus.....	\$937,260.00
Bénéfic. depuis fond.	\$1,950,000.00
Surplus par \$1,000.....	43.23
Bénéfices payés par an	\$250,000.00

OU NOUS FAISONS  
AFFAIRE

ONTARIO.  
QUEBEC.  
NOUVEAU-BRUNSWICK.  
MANITOBA.  
SASKATCHEWAN.  
ALBERTA.  
COLOMBIE-BRITANNIQUE  
RHODE ISLAND.